



Challenge course d'orientation Charente 2025

Règlement coureur.

Article 1

Le Challenge est ouvert à tout le monde, licenciés ou non.

Article 2

La participation est automatique pour chaque participant à une épreuve du challenge, à condition de terminer l'épreuve.

Article 3

Le Challenge est annuel.

Pour l'année 2025, il regroupe 6 épreuves (5 épreuves pour 20 ans et moins) :

- 25 janvier : Forêt de bois long – Bunzac
- 5 avril : Saint Amant de Boixe
- 24 mai : Dirac – organisation VSEC
- 28 juin : Fregeneuil – Angoulême
- 13 septembre : Puyguillen – Ruelle
- 11 octobre : Espace Matisse – Soyaux

Article 4

Sur chaque épreuve, 2 à 3 parcours seront proposés de longueur et de difficulté différente en orientation.

- Un parcours « LONG » qui sera le plus long et le plus technique en orientation,
- Un parcours « MOYEN » de longueur intermédiaire et de difficulté accessible avec quelques notions d'orientation,
- Un parcours « COURT » qui sera adapté pour de l'initiation et pour les enfants.

Les résultats seront donnés pour chaque épreuve par circuit.

Article 5

Pour chaque épreuve, un calcul de points individuel sera effectué en fonction du parcours choisi et en fonction de l'écart avec le premier du circuit.

- 1^{er} du parcours LONG : 100 points (temps du 1^{er} du circuit / temps du coureur) x 100, ce qui donne 100 points pour le 1^{er} et pour les suivants un nombre de points inversement proportionnel à leur écart avec le premier. 10 points sont attribués pour les PM*.
- 1^{er} du parcours MOYEN : 75 points (temps du 1^{er} du circuit / temps du coureur) x 75, ce qui donne 75 points pour le 1^{er} et pour les suivants un nombre de points inversement proportionnel à leur écart avec le premier. 10 points sont attribués pour les PM*.
- 1^{er} du parcours COURT : 50 points (temps du 1^{er} du circuit / temps du coureur) x 50, ce qui donne 50 points pour le 1^{er} et pour les suivants un nombre de points inversement proportionnel à leur écart avec le premier. 10 points sont attribués pour les PM*.

* PM = *Poste Manquant* : coureurs ayant fini le parcours dont il manque 1 ou plusieurs balises.

Article 6

- Les 4 meilleures performances de chaque coureur seront prises en compte pour le calcul du classement du challenge. Soit 4 sur 6 pour la catégorie 20 et +.

- Toutes les courses sur des parcours de niveaux différents seront prises pour le calcul du challenge CO (les 3 difficultés de circuit long/moyen et court seront comptées sur le même classement). Un coureur pourra changer de difficulté de parcours entre 2 épreuves.
- Un classement selon 3 catégories d'âge sera effectué pour les hommes et les femmes
 - 21 ans et plus
 - 15 à 20 ans
 - Moins de 15 ans
- Pour être récompensé au challenge, il faudra avoir participé au minimum à 2 courses

Article 7

Les ex-æquo seront départagés par la meilleure performance. Si la meilleure performance est identique, la 2^{ème} ...

Article 8

En cas de litige, seul le responsable du Challenge Charentais ou son représentant sur place sera amené à trancher, sa décision est sans appel.

Article 9

Le classement général est honorifique. La remise des récompenses se déroulera quelques semaines après la dernière épreuve du challenge, avant la fin de l'année 2025. Les coureurs récompensés recevront une invitation du département de la Charente.

Article 10

Les contestations relatives au résultat d'une course seront faites directement auprès de l'organisateur de la course d'orientation concernée.

Article 11

Le respect de la charte suivante est obligatoire pour prétendre participer au challenge.

CHARTRE COUREURS

En tant que participant, je m'engage à :

- Respecter le règlement de l'épreuve, ainsi que les bénévoles sans qui la course ne pourrait avoir lieu.
- Respecter les propriétés privées, les zones interdites ou protégées.
- Ne pas semer mes ordures dans la nature.
- Respecter les interdictions de passage.
- Respecter le code de la route le cas échéant.
- Ne pas arracher ou casser pour passer à tout prix.
- Avoir conscience que le milieu naturel traversé est basé sur un équilibre écologique fragile que l'on se doit de respecter (ne pas laisser sur son passage de quelconques déchets, ne pas crier intempestivement....).
- Venir en aide à toute personne en situation de détresse et de danger.
- L'usage de produits dopants est interdit.

Dans tous les cas, n'oubliez pas que vous êtes là pour vous faire plaisir donc profitez-en !